



SOMMAIRE

Municipalité.....1-6
Associations et manifestations.....7-9

Municipalité

Le mot du maire



Travail d'équipe et responsabilité.

C'est en ces termes que j'ai le plaisir de m'adresser à vous en ces quelques lignes.

Travail d'équipe, tout d'abord, car c'est grâce à la synergie et

l'engagement des enseignants, des agents et élus municipaux Gurgyçois que tous nos jeunes talents ont pu retrouver les bancs de l'école. Organisation, anticipation, gestion des flux d'élèves, tout a été pensé, analysé et surtout mis en place, ensemble. Bravo à tous.

Responsabilité ensuite, parce qu'en ces temps si particuliers, il est de notre devoir de continuer à vivre le plus normalement possible, tout en veillant à vous préserver au mieux.

Soyez assurés de notre engagement et notre action au quotidien dans ce sens.

Très belle rentrée à tous.

Le Maire, Jean-Luc Liverneux

Election du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Crescent Marault a été élu Président de la Communauté de l'Auxerrois le vendredi 10 juillet par 48 voix sur 64.

Référents de quartiers

Chères Gurgyçoises, chers Gurgyçois,
Comme nous l'avons évoqué lors de notre campagne, l'équipe municipale souhaite établir et entretenir de véritables relations de partenariat et de confiance avec l'ensemble de la population de notre commune.

Vous connaissez votre quartier, vous connaissez vos voisins, vous souhaitez être acteur de votre vie quotidienne, alors pourquoi ne pas être une ou un référent, une ou un porte-parole auprès de notre équipe afin de travailler ensemble au plus près des habitants, nous faire remonter vos idées ou vos soucis ou vos demandes d'amélioration....

Nous souhaitons organiser une réunion par trimestre avec l'ensemble des référents, surtout vous écouter et vous aider dans votre vie de tous les jours dans votre quartier.

Nous organiserons des réunions de quartier à votre demande, mettrons des locaux à votre disposition.

Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter à la mairie (Sandrine Martiré ou Audrey Macon).

Nous avons été élus pour Gurgy, et notre souhait est d'être présents et efficaces pour vous et avec vous.

Merci et à bientôt

Le conseil municipal de Gurgy

Municipalité

Baignade dans la rivière l'Yonne

Pour la sécurité de tous, la baignade est interdite dans la rivière de l'Yonne et le canal de dérivation. Le règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire des voies touristiques de Centre-Bourgogne stipule que la baignade est strictement interdite, dans les canaux, les rivières domaniales et leurs dépendances, en dehors des plans d'eau réservés et autorisés à cet effet.

Les dangers et les risques de noyade sont réels et souvent méconnus, notamment en raison du trafic fluvial, des courants et de la manœuvre des ouvrages (barrages, écluses, vannes) pouvant générer des déplacements d'eau importants.

Voies Navigables de France (VNF) rappellent aussi que sauter des ponts est interdit car les nageurs courent le risque de tomber sur des blocs de béton, des pieux métalliques, des roches ou tout autre corps immergé et non visible en raison de la turbidité des eaux.



Paiement de proximité

Le nouveau dispositif « paiement de proximité » vous permet de régler, les factures émises par votre collectivité, leurs amendes et leurs impôts en numéraire (pour un montant de moins de 300 €) ou carte bancaire (sans limitation de montant) chez les buralistes partenaires agréés qui ont rejoint le dispositif.

Les buralistes les plus proches de Gurgy et éligibles au dispositif sont les suivants :

- Au carré d'As, 14 rue de Seignelay à Monéteau
- Café de la place, 9 rue du Four à Monéteau



Cadastre solaire de la Communauté de l'Auxerrois

La Communauté de l'Auxerrois met à disposition de ses administrés une cartographie en ligne du potentiel de production solaire des toits du territoire de l'agglomération.

Cet outil permettra à chacun de mesurer facilement la capacité de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque ou thermique) de sa toiture ainsi qu'une estimation des travaux à réaliser pour le projet.

Ce cadastre est consultable aussi bien sur ordinateur que sur smartphone ou tablette via l'adresse : solaire.agglo-auxerrois.fr ou directement via le site de l'Agglomération.

Des rencontres individuelles sur inscription avec les conseillers de l'EIE et du CAUE, accessibles à tous gratuitement, sont prévues dans plusieurs communes de l'Agglomération :

- Mardi 6 octobre de 14h à 19h à l'ancienne école maternelle à Vincelles
- Mercredi 7 octobre de 14h à 19h à la salle des associations n°2 à Appoigny

Municipalité

- Jeudi 8 octobre de 14h à 19h à la salle du Conseil Municipal de Venoy
 - Mardi 13 octobre de 14h à 19h à la salle des commissions (mairie) d'Auxerre
 - Mercredi 14 octobre de 14h à 19h à la salle communale de Gy-l'Evêque
 - Jeudi 15 octobre de 14h à 19h à la salle de réunion (à côté de la bibliothèque) à Lindry
- Pour s'inscrire, il suffit de contacter la Direction du Développement Durable au 03 86 52 39 06.



communauté de l'auxerrois



Découvrez gratuitement le potentiel solaire de votre toiture sur solaire.agglo-auxerrois.fr

VOUS SOUHAITEZ DES CONSEILS POUR VOTRE PROJET ?
DES RÉUNIONS D'INFORMATION SONT PRÉVUES DANS LES COMMUNES.
POUR VOUS INSCRIRE, APPELEZ LE : 03 86 52 39 06

Rappel des règles d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

Le permis de construire (PC) concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis.

Nous vous conseillons de vous rapprocher de la mairie pour connaître la bonne procédure à employer.



Travaux de bricolage, de jardinage et de brûlage des déchets

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.

Municipalité

(Extrait de l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2006 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage).

Le brûlage des résidus de tonte, déchets verts ou tous autres matériaux combustibles dans les propriétés privées situées en agglomération, est interdit.



Services techniques

Tout au long de l'été les services techniques se sont affairés à repeindre 2 salles de classe à l'école élémentaire et préparer la rentrée avec les enseignants.

Ils ont effectué l'arrosage et l'entretien des massifs et la tonte des espaces verts.

Le nettoyage des rues a également été effectué par une balayeuse.

En vue de désherber à nouveau le cimetière, la mairie a fait repasser le « certiphyto » à un agent municipal. Le certiphyto est une formation à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un objectif de préservation de la santé humaine et de l'environnement.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités territoriales, les établissements publics et l'Etat ne peuvent plus utiliser ou faire utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public. En revanche, le cimetière et le pôle sportif font exception à cette règle.

Maison de la Jeunesse

Malgré la crise sanitaire, le centre de loisirs est resté ouvert tout l'été et les animateurs ont pu accueillir les enfants avec joie et bonne humeur.

Au cours des 6 semaines passées au centre de loisirs, les enfants se sont divertis autour de diverses thématiques et ont profité du grand terrain ombragé pour leurs activités manuelles, scientifiques, culinaires et sportives... Le secteur ados a aussi ouvert ses portes et, malgré le port du masque obligatoire, la fréquentation a été au rendez-vous avec des activités tels que la pêche, les sorties Escape Game ou accrobranche... Les ados ont également aménagé leur espace lors de la semaine du chantier jeune.

Les vacances se sont terminées par l'après-midi « Gurgy Propre » où les enfants ont encore une fois servi d'exemple aux adultes en ramassant leurs (trop nombreux) déchets.

N'hésitez pas à aller sur la page Facebook MDJ GURGY pour visualiser chaque semaine de nouvelles photos, prendre connaissance des dernières nouveautés et des programmes.

L'équipe d'animation tient à remercier tout particulièrement le Club de l'Amitié et sa Présidente Mme Gourlain, pour le prêt de la salle Pierre Dufour pendant les grandes vacances. Cette salle supplémentaire a permis une meilleure répartition des enfants sur le site de la Maison de la Jeunesse et de respecter pleinement les distanciations recommandées dans le protocole sanitaire. D'ailleurs, le Club de l'Amitié, qui ne reprend pas ses activités tout de suite, prête à nouveau sa salle à l'équipe d'animation de la MDJ de septembre à décembre 2020.

Un grand merci à eux !



Point d'information du CCAS

Le premier conseil d'administration du CCAS s'est tenu le 15 juillet 2020, en présence de tous ses membres et sous la Présidence de Monsieur le Maire. Monsieur Laurent Bardin a été élu Vice-Président et responsable du CCAS. Il remercie le Conseil d'Administration de cette confiance. Issu du secteur social/médico-social depuis 30 ans et cadre depuis 10 ans dans le secteur, il pourra ainsi répondre aux besoins des habitants de Gurgy. A compter d'octobre 2020, il propose de tenir une permanence à la mairie, à raison de 2 samedis matin par mois. Une communication sera faite à ce sujet courant septembre.

FRIPERIE : la Friperie du CCAS (rue des 3 cailloux, à côté du bar des 3 cailloux) est ouverte depuis le samedi 25 juillet 2020.

Ouverture samedi tous les 15 jours de 09h00 à 12h00. (En cette période, PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS LA FRIPERIE).

Prochaines dates : 19/09, 03/10, 17/10, 31/10, 14/11, ...

Dons possibles aux heures d'ouverture de la Friperie. Merci.

BANQUE ALIMENTAIRE

La Banque Alimentaire n'a cessé de fonctionner durant l'été. L'aide alimentaire se fait le lundi tous les 15 jours. N'hésitez pas à passer en mairie pour vous faire connaître, en cas de besoin et de difficulté passagère ou à plus long terme. Nous vérifierons votre éligibilité (calcul selon les ressources et membres de votre foyer).

REPAS FLEUR DE L'ÂGE

En raison de la crise sanitaire que nous traversons, des directives exigeantes et incontournables de la Préfecture en matière d'organisation d'une telle manifestation et des convives dont l'âge correspond aux sujets les plus à risque, le Conseil

d'Administration a décidé, à son grand regret, d'annuler le repas prévu le dimanche 27 septembre 2020.

Nous espérons pouvoir nous retrouver en 2021... Dans l'immédiat, nous réfléchissons à une petite surprise pour tous nos aînés, pour la fin d'année.

PORTAGE DE REPAS

La société Elior, en partenariat avec la mairie, propose un portage de repas journalier pour le déjeuner et le dîner.

Information, inscription et tarifs en mairie.

L'équipe du CCAS et ses bénévoles souhaitent à tous les Gurgyçois et Gurgyçoise, une belle fin d'année 2020 et se tiennent à votre disposition en cas de besoin. Nous réfléchissons à de nouveaux projets pour dynamiser notre belle commune.



*Le Vice-Président
Laurent BARDIN
06.14.98.76.96
mail : bardin89@free.fr*

Réveil musculaire

Cette année, une vingtaine de personnes sont venues pratiquer le réveil musculaire sur la place de la Rivière, le dimanche matin de 10h30 à 11h30, du 19 juillet au 30 août 2020.



Municipalité

Escale de Gurgy

Une bonne fréquentation à l'Escale fluviale, malgré la situation sanitaire, de nombreux camping-cars et bateaux étaient au rendez-vous. Avec une majorité de Français, les touristes étrangers ont été moins présents que les années précédentes.

Les 3 chalets ont été loués toute la saison estivale et ont animé le site. L'Escale de Gurgy fermera ses portes le 31 octobre 2020.



Exposition – Découvrez le savoir-faire de 8 artisans d'art

En collaboration avec la Communauté de l'Auxerrois et la Commune de Gurgy, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche Comté délégation Yonne organise une exposition-vente à l'Espace culturel de Gurgy.

Cette exposition rassemblera 8 artisans d'art (bijoux, bougies, céramique, décoration, encadrement, jeux en bois, modelage, tapisserie) qui vous présenteront leurs œuvres du 26 septembre au 10 octobre de 10h à 12h et de 14h à 18h.



Bibliothèque La Fontaine Lisons

La bibliothèque a repris ses horaires habituels dès le 1^{er} septembre :

- Mardi et mercredi de 16h à 18 h
- samedi de 10h à 12h

Sur demande de plusieurs ados, la série "Mortelle adèle" sera complétée prochainement.

Nouveaux arrivants à Gurgy : adressez-vous à la bibliothèque pour bénéficier de 6 mois d'abonnement gratuit.

Associations et manifestations

Comité des Fêtes de Gurgy

Le nouveau bureau du Comité des Fêtes de Gurgy est ravi de faire revivre cette association, après cette période particulière, et dans ce contexte difficile.

Nous comptons sur votre grande participation aux différentes manifestations que nous proposerons, avec l'envie de passer de bons moments tous ensemble, petits et grands.

Retrouvez le Comité des Fêtes sur Facebook « Comité des Fêtes de Gurgy ».

Et vous pouvez nous écrire à l'adresse mail : comitedesfetes-gurgy89@laposte.net

Vous pouvez dès à présent vous inscrire en tant que bénévoles à nos manifestations, pour participer aux réunions préparatoires.

Concours de logo

Nous lançons le concours de logo du Comité des Fêtes. Tout le monde peut participer, à tout âge.

Version papier ou informatique, nous choisirons parmi vos idées le logo montrant l'originalité, la modernité, la bonne humeur et le dynamisme de Gurgy.

Votre projet sera à retourner en mairie à l'attention du Comité des Fêtes, ou par mail à l'adresse ci-dessus avant le 16 octobre 2020.

RandoSoupe le 07 novembre 2020 à 18h00

Départ du foyer communal à la lueur frontale à travers Gurgy, suivi d'une bonne soupe.

Chacun apporte son bol et sa cuillère.

N'hésitez pas à vous inscrire, nous vous attendons le pied ferme.

Marché de Noël le vendredi 11 décembre 2020

Pensez à réserver votre vendredi 11 décembre 2020 de 16h00 à 21h00 pour assister au marché de Noël de Gurgy, qui se voudra convivial et animé pour tous âges, avec la participation de nos commerçants et des associations, désireux de vous offrir un instant magique.

Peut-être même une visite surprise !!!

Vous voulez exposer (fabrication artisanale alimentaire ou non), contactez-nous par mail.

Vous en saurez plus prochainement sur tous les événements, en espérant que l'évolution des conditions sanitaires ne nous forcent pas à annuler.

Nous restons à votre écoute pour toutes vos idées et souhaits que nous pourrions réaliser.

Le Comité des Fêtes de Gurgy



Fruits d'Antan

Quelques nouvelles de notre association pour l'année 2020

Malheureusement, nous n'avons pas pu faire les activités prévues en assemblée générale des mois d'avril, mai et septembre suite au COVID 19.

Nous espérons faire la FETE DU CIDRE à l'automne...

Par contre, la PRAIRIE FLEURIE a été semée au verger conservatoire et au site des Graviers « Les Peupliers Noirs ». Par ces temps moroses, ce fleurissement bien réussi nous apporte une note de gaité. Merci à nos adhérents qui n'ont pas ménagé leur effort (Daniel C., Daniel L., Michel et Monique et Jean Jacques).

Le Président, Jean-François REGNIER



Associations et manifestations

C'est la rentrée pour les Copains des Mômes !

Et comme chaque année, nous commençons nos manifestations par la célèbre vente des chouquettes. Nous vous donnons donc rendez-vous le dimanche 4 octobre devant la boulangerie à partir de 8h30...

Afin de dresser le bilan de l'année passée et vous présenter les projets à venir, les membres du bureau vous convient à l'Assemblée générale de l'association le mercredi 7 octobre à 18h30 au pôle de services. Nous comptons sur votre présence pour enrichir le débat !

Malgré une année d'actions écourtée du fait de l'épidémie de COVID, nous avons quand même pu verser 5 500€ aux écoles de Gurgy et nous en sommes très fier(e)s. Nous vous annonçons d'ores et déjà la vente de sapin du Morvan avec des commandes à passer pendant la 1^{ère} quinzaine de novembre pour une livraison début décembre. Des bons de commande seront distribués dans vos boîtes aux lettres mais également déposés en mairie et à la boulangerie.

N'hésitez pas à rejoindre l'association, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Association des copains des Mômes de GURGY

Vente de Chouquettes



Au profit des écoles de Gurgy
Afin de financer leurs projets pédagogiques



Dimanche 4 octobre

A partir de 8h30

Devant la boulangerie de Gurgy



Retrouvez toute l'actualité de l'association sur notre page :

 **Les Copains des Mômes de Gurgy**

Amphithéâtre annule ses représentations

La Covid 19 a frappé, créée en 1992, c'est la première fois que l'association Amphithéâtre est obligée d'annuler ses représentations. L'espoir d'assurer nos 11 représentations du mois de novembre s'est envolé au fur et à mesure du temps.



Légende : amphithéâtre en 2019 avec « Pétard ça déménage »

La pièce avait été trouvée, il s'agissait de « Trois chambres à zéro », une pièce de Jean Claude Martineau, les rôles et le planning des répétitions étaient répartis. Malheureusement la circulation du virus en a décidé autrement. Pour des raisons de sécurité, de contrainte, du port du masque et de la distanciation, la mort dans l'âme, Amphithéâtre annule ses représentations. On vous donne rendez-vous l'année prochaine.

Une année noire pour l'association avec le décès de notre ami François Voinchet, suite à un accident du travail. François était notre pilote pour nos décors. Toutes nos pensées vont vers Christelle son épouse, Claire sa fille et ses parents.



Légende : François, le décor son élément

Associations et manifestations

Au fil des jours

Samedi 03, 17 et 31 octobre, 14 et 28 novembre
de 9h à 12h

Friperie du CCAS
Local 19 bis rue des 3 cailloux

Du 26 septembre au 10 octobre

Exposition des métiers d'art
Tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h
Espace culturel de Gurgy

Dimanche 4 octobre à partir de 8h30

Vente de Chouquettes par les Copains des Mômes
Rdv devant la boulangerie de Gurgy

Mercredi 7 octobre à 18h30

Assemblée générale des Copains des Mômes
Pôle de services

Du 17 octobre au 1^{er} novembre

Exposition photos de Patrick Blin
Mercredi, samedi et dimanche de 14h à 18h
Espace culturel de Gurgy

Samedi 7 novembre à 18h

RandoSoupe organisée par le Comité des Fêtes de Gurgy
Départ du foyer communal



Prenez de bonnes résolutions pour la rentrée...

BOUGEZ ! 

L'ACLAGE vous propose des séances de :

✓ **STEP le lundi de 18h45 à 19h45**
au gymnase (65€ l'année)

✓ **GYM/ renforcement musculaire**
le jeudi de 19h00 à 20h00 au gymnase
(65€ l'année)

✓ **MARCHE NORDIQUE le samedi de**
9h30 à 11h30 – Rdv sur le parking de la salle
des fêtes (80€ l'année)

Début des séances dès la rentrée scolaire ☺
Tarifs dégressifs si vous choisissez 2 ou 3 activités...

Renseignements auprès de :

Jean Granzio 06.83.45.66.38 ou Estelle Duffaut 06.74.53.90.77

DIRECTION DE LA PUBLICATION ET REDACTION : Jean-Luc LIVERNEAUX, Maire de Gurgy
REDACTION ET PREPARATION DES TEXTES : Associations, Laëtitia DA SILVA et Ludivine ALLIOT
CREDITS PHOTOS : Associations, Laëtitia DA SILVA et Ludivine ALLIOT
Ont participé à ce numéro : Laëtitia DA SILVA et les associations